Programme cofinancé par
L'Union Européenne

PROGRAMME IEV DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020

Réf 1987

10 NOV 2022

Appel d'offre
N°1/2022/ARIBiotech/INSTM

Acquisition deséquipements scientifiques

Programme cofinancé par
L'Union Européenne

PROGRAMME IEV DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – TUNISIE 2014 - 2020 PREMIER PROJET STRATEGIQUE

Projet " Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation

des déchets marins"

ARIBiotech C-5-2.1-41 - CUP I55F21003350006

Première Partie: DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES .....
ARTICLE 2 : DESCRIPTION.....
ARTICLE 3 : PRIX .....
ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.....
ARTICLE 5 : LIEU DE LIVRAISON .....
ARTICLE 6 : LANGUE.....
ARTICLE 7 : CONSTITUTIVES DE L'APPEL D'OFFRES.....
ARTICLE 8 : MODE DE PRESENTATION DE L'OFFRE.....
ARTICLE 9 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE .....
09.1 PIECES ADMINISTRATIVES.....
09.2 OFFRE TECHNIQUE.....
09.3 OFFRE FINANCIERE .....
ARTICLE 10 : DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS .....
ARTICLE 11 : REJET DES OFFRES .....
ARTICLE 12 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE .....
ARTICLE 13 : OUVERTURE DES PLIS .....
ARTICLE 14 : METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT .....
ARTICLE 15 : PASSATION DU MARCHE.....
ARTICLE 16 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRTE.....
ARTICLE 17 : COMPLEMENT D'INFORMATION .....

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.....
ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....
ARTICLE 2 : DESCRIPTION.....
ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MAECHE.....
ARTICLE 4 : LANGUE.....
ARTICLE 5 : MONTANT DU MARCHE .....
ARTICLE 6 : DELAI D'EXUTION DU MARCHE .....
ARTICLE 7 : PENALITE DE RETARD.....
ARTICLE 8 : DELAI ET MODALITE DE PAIEMENT .....
ARTICLE 9 : GARANTIE.....
ARTICLE 10 : FORMATION .....
ARTICLE 11 : RECEPTIONS .....
ARTICLE 12 : RETENUE DE GARANTIE.....
ARTICLE 13 : CAUTION DEFINITIF.....
ARTICLE 14 : ASSURANCE.....

ARTICLE 15 : TRANSPORT .....
ARTICLE 16 : RESILIATION .....
ARTICLE 17 : FORCE MAJORE.....
ARTICLE 18 : REGLEMENT DES LITIGES .....
ARTICLE 19 : AVENANT.....
ARTICLE 20 : ENTRE EN VIGUEURE .....
ARTICLE 21 : ENREGISTREMENT .....
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES .....
ARTICLE 1 : OBJECTIF.....
ARTICLE 3 : DESCRIPTION FONCTIONNELLE DE LA SOLUTION PROJETEE.....
ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES .....
ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT.....
ANNEXE 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE .....
ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NE PAS ETRE AGENT PUBLIC.....
ANNEXE 4 : SOUMISSION.....
ANNEXE 5 : BORDEREAU DES PRIX .....
ANNEXE 6 : FORMULAIRE DE REPONSE .....
ANNEXE 7 : CAUTION PROVISOIRE .....
ANNEXE 8 : CAUTION DEFINITIVE.....
ANNEXE 9 : MODELE PROCURATION .....

Au sens du présent cahier des charges :

INSTM : désigne L'institut National Des Sciences et Technologies de la Mer, en qualité d'acheteur public.

Soumissionnaire : désigne la personne morale ayant présenté une offre répondant aux clauses du présent cahier des charges.

Titulaire du marché : désigne le soumissionnaire dont l'offre serait retenue et qui conclurait le marché avec l'INSTM.

CCAP : désigne le cahier des clauses administratives particulières.

CCTP : désigne le cahier des clauses techniques particulières.

Projet **ARIBiotech** : Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins"

Programme cofinancé par
L'Union Européenne

Réf: 1987

PROGRAMME IEV DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – TUNISIE 2014 - 2020 PREMIER PROJET STRATEGIQUE

Projet " Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins"
ARIBiotech C-5-2.1-41 - CUP I55F21003350006

10 NOV 2022

Vu le :

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;
- Règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ;
- Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un Instrument Européen de Voisinage ;
- Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) n° 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets extérieurs ;
- Règlement d'exécution IEV CT (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage ;
- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, et ses annexes, approuvé par la Commission européenne le 17/12/2015 par Décision C (2015) 9131 ;
- Tous les manuels et lignes directrices publiées par le Programme, dans leur dernière version ;
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;
- Les Règles et dispositions nationales applicables au Bénéficiaire Principal et aux partenaires et contenues dans le système de gestion et de contrôle des documents ;
- Le Contrat de subvention et toutes ses annexes, signées entre le Bénéficiaire Principal et l'Autorité de Gestion.

Etant donné que:

Sur le site web du programme Italie-Tunisie 2014-2020, le 17Octobre 2019 a été publié un appel à proposition de projet stratégique clôturé le 19 décembre 2019.La contribution totale de l'UE pour cet appel à projets est de € 14.000.000 correspondant à 90% du total éligible du programme.

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) 28, Rue du 2 Mars 1934 2025 Salammbô Tunis (Tunisie), en qualité de demandeur, en collaboration avec:

1. IstitutoZooprofilatticoSperimentaledellaSicilia (IZSSi), adresse : via Gino Marinuzzi, 3 90129 Palermo, ci-après dénommé Partenaire 2,
2. Agence des Ports et des Installations de Pêche (APIP), adresse : port de Pêche de la Goulette BP N° 64 2060 la Goulette Tunis, Tunisie, ci-après dénommé Partenaire 3,
3. Istituto per lo studio degliImpattiAntropici e Sostenibilità in Ambiente Marino delConsiglio Nazionale delle Ricerche (IAS CNR), adresse : Complesso Monumentale ex Roosevelt, LungomareCristoforo Colombo, 4521 LocalitàAddaura, 90149 PALERMO, ci-après dénommé Partenaire 4,
4. Biotechnopole Sidi Thabet, adresse : Technopole Sidi Thabet, 2020 SIDITHABET ARIANA, Tunisie, ci-après dénommé Partenaire 5,
5. ConsorzioUniversitariodellaProvincia di Trapani (CUPT), adresse lungomare Dante Alighieri 91016 Erice, ci-après dénommé Partenaire 6,
6. La Direction Générale de la Recherche Scientifique- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, adresse 14 Rue de Kairouan, Tunis 1006, Tunisie, ci-après dénommé Partenaire 7,
7. Dipartimento RegionaledellaPescaMediterrane, adresse Palazzodella Zecca - Piazza Marina Salita dell'Intendenza n. 2 - 90133 Palermo, Alberto Pulizzi ci-après dénommé Partenaire 8,

Ont soumis une proposition de projet intitulé « Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins ARIBiotech C-5-2.1-41» dans le cadre de l'appel stratégique à proposition du Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

Que le 07 décembre 2021, l'INSTM, en qualité de demandeur principal du projet a reçu une note officielle Ref. 16129 de l'Autorité de Gestion (AG) qui informe que le projet ARIBiotech a été retenu pour le financement du programme Italie-TUNISIE 2014-2020 pour un cofinancement de 1281651,95 EURO correspondant à 90% du coût total du projet.

L'INSTM en qualité de bénéficiaire du projet a signé une convention de partenariat avec tous les partenaires du projet pour la répartition financière et administrative du projet :

Selon la convention de partenariat l'INSTM doit gérer une action pour un cout total de 368402,07 Euro dont 331561,86 Euro financé par l'UE qui corresponde à 90% du cout de l'action et que l'INSTM doit garantir 36840,21 Euro comme cofinancement qui correspond à 10% du cout de l'action.

L'INSTM en qualité de Bénéficiaire principal du projet, a reçu de la part de l'Autorité de Gestion (AG) une lettre officielle datée du 23 Juin 2022 prot. 7803 dans laquelle l'AG a communiqué que le contrat de subvention a été signé le 07/06/2022 par le Directeur de l'Autorité de Gestion en tant que Administration Contractante, et le relatif décret d'approbation n° 238 du 07/06/2022 enregistré par le bureau Comptable de la Région Sicilienne au numéro 1268 le 03/09/2020, par conséquent la période de mise en œuvre du projet démarre à partir du 08/06/2022, que les dépenses relatives au projet sont éligibles à partir de la même date jusqu'au 31/12/2023 sauf prolongation accordée.

Vu que ;

Dans la phase d'implémentation du projet, comme prévu dans le dossier d'appel à candidature le demandeur (INSTM) a prévu l'acquisition des équipements de laboratoire pour réussir l'implémentation des activités du projet, les frais des équipements sont imputés sur la macro ligne budgétaire (4) « Equipements et fournitures »

ANNONCE

ARTICLE 1: Objet du marché

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet 'Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins ARIBiotech C-5-2.1-41 le bénéficiaire, l'INSTM lance ce présent appel pour l'acquisition des équipements scientifiques

ARTICLE 2:Description

Cet Appel d'offres contient trois (3) lots définis ci-après :

Lot	Désignation	Quantité
1	**Micro plate reader (multi-mode)**	**01**
2	**Extrudeuse de laboratoire pour des essais pilotes conforme aux critères de conception hygiénique.**	**01**
3	**Unité pilote de filtration universelle**	**01**

- Chaque soumissionnaire doit présenter une seule offre de base sans variante. Une offre comprenant une variante ou plus, sera éliminée.
- Le lot est indivisible : Chaque offre doit comprendre la totalité du lot ainsi que les quantités indiquées pour chaque lot.
- Les fournisseurs peuvent participer à un ou plusieurs lots ensembles

Ces lots et leurs spécifications techniques sont détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de l'appel d'offre n°1/2022.

ARTICLE 3 : Prix

Le montant du marché est ferme et non-révisable pour toute la période d'exécution du marché. Le titulaire du marché ne peut sous aucun prétexte revenir sur ce montant qui est censé comprendre tous les frais de toutes natures à l'exclusion de la TVA. Le montant du marché dans sa globalité ne doit pas dépasser **les 95.000 € (Quatre- Vingt- Quinze mille Euros) équivalente à 310935 TND**selon le taux de change du mois de Novembre 2022 relatif au site www.inforeuro.eu

Le montant du marché couvre tous les frais d'exécution jusqu'à la livraison des équipements aux locaux de l'INSTM à la Goulette.

Les prix de l'offre doivent être en hors TVA

Le marché est à prix unitaire.

- Le soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres le prix unitaire figurant dans le cadre du bordereau des prix et détail estimatif.

Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant définitif du marché.

- Le cadre du bordereau des prix et détail estimatif devra être obligatoirement complet.
- Au cas où le soumissionnaire prévoirait dans son offre un rabais, il doit obligatoirement l'indiquer dans la soumission et au niveau du bordereau des prix- détail estimatif.
- Outre les éléments stipulés dans le CCA, les prix comprennent :

1. Les frais afférents à la préparation et à l'envoi de son offre.
2. Les frais d'enregistrement du marché suivant la réglementation en vigueur.
3. Les frais de la formation du personnel.

- Les prix sont présentés en Dinars Tunisien ainsi que Le paiement du présent marché se fera en dinars tunisiens.
- Les prix sont fermes et non révisables durant la période d'exécution du marché.

ARTICLE 4 : Conditions de participation

Cet appel d'offre destiné aux soumissionnaires justifiant des conditions requises pour assurer, dans de bonnes conditions, l'exécution du présent appel d'offres et répondant aux critères explicités dans le présent cahier des charges.

Le soumissionnaire s'engage à assurer la participation effective de l'ensemble des ressources (matérielles et humaines) présentées dans l'offre.

Chaque soumissionnaire doit présenter une seule offre de base sans variante. Une offre comprenant une variante(technique ou financière) ou plus, sera éliminée

ARTICLE 5 : Lieu de livraison

Les équipements scientifiques objet du présent appel d'offre seront livrés **au centre de l'INSTM – Annexe la Goulette**

ARTICLE 6 : Langue

Il est à noter que, d'une part, toutes les pièces administratives et financières doivent être établies en langue Française, et ce en respectant les formulaires joints, d'autre part les pièces techniques doivent être établies de préférence en langue Française si non en anglais.

ARTICLE 7 : Constitutives du marché

Les pièces constitutives d'appel d'offres comprennent par ordre de priorité :

- La soumission Pièces
- Les cautions provisoires
- Les bordereaux des prix,
- Le cahier de charge,
- L'offre technique et l'offre financière détaillées

ARTICLE 8 : Mode de présentation de l'Offre

Les offres doivent parvenir sous plis fermé à l'INSTM. L'offre doit parvenir par courrier recommandé ou par rapide-post ou délivré par porteur contre décharge qui devra être visé par le cachet de l'INSTM avant 12h00 du 12/12/ 2022 à l'adresse de l'INSTM Salammbô.

INSTM – Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer 28, Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô, 2025 Tunis

Toute offre parvenue en dehors du délai sera automatiquement rejetée.

Les demandes envoyées par la poste doivent parvenir à l'INSTM avant la date limite de réception des offres. L'INSTM n'assumera pas la responsabilité en cas de réception des offres après la date limite. L'enveloppe extérieure doit être anonyme sans entête, sigle ou cachet du fournisseur et doit porter en plus de l'adresse de l'INSTM uniquement l'indication suivante : (Appel d'offre n°01/2022/ARIBiotech/INSTM) Pour acquisition des équipements scientifiques pour le projet **ARIBiotech**" NE PAS OUVRIR"

ARTICLE 9 : Documents constitutifs de l'offre

Le soumissionnaire par le fait même qu'il soumissionne reconnaît être en mesure de réaliser la mission objet du présent appel d'offres.

Conformément à l'article 55 de décret 2014-1039 du 13 Mars 2014, les offres devront être présentées en trois parties distinctes et cachetées dans trois enveloppes comprenant chacune les documents suivants :

9.1. Enveloppe extérieure

L'enveloppe extérieure contient les pièces administratives et les deux enveloppes intérieures distinctes « A » et « B ». Elle portera les références suivantes :

« Appel d'Offres à N°1/2022/ARIBiotech/INSTM» : acquisition des équipements scientifiques projet ARIBiotech»

La mention « A Ne pas ouvrir » avant la séance d'ouverture des plis

L'adresse suivante :

INSTM – Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer

28, Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô, 2025

Les documents administratifs à insérer dans cette enveloppe extérieure sont :

Pièces Administratives

	Appellation/ Documents	Authentifications
1	Cautions provisoires : **1000** dt pour le lot N°1 valable 90 jours agréé par un établissement bancaire tunisien Ou Cautionnement bancaire qui se conformer à **l'annexe N°07.**du présent AO. **2000**dt pour le lot N°2valable 90 jours agréé par un établissement bancaire tunisien Ou Cautionnement bancaire qui se conformer à **l'annexe N°07** du présent AO. **1200**dt pour le lot N°3 valable 90jours agréé par un établissement bancaire	Le Cautionnement bancaire valable pour une période de 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres

	tunisien Ou Cautionnement bancaire qui se conformer à l'annexe N°07 du présent AO.	
2	Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	Paraphe, date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document: Copie du modèle figurant en annexe 01dûment complété
3	Déclaration sur l'honneur de non influence	spécifiant l'engagement du soumissionnaire de n'avoir pas fait et de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché et des étapes de son exécution : modèle prévu à l'Annexe 02
4	Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de L'INSTM ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans	Lorsque le soumissionnaire est une personne morale, la déclaration sur l'honneur doit attester que son propriétaire, son gérant, son responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % de son capital social n'ont pas été agents de l'INSTM ou qu'ils ont cessé de l'être depuis au moins cinq ans: modèle prévu à l'Annexe 03
5	Certificat d'affiliation à la C.N. S.S	Copie conforme certifiée
6	Un extrait récent de la RNE	Copie RECENTE
7	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)	Paraphé par le soumissionnaire sur chaque page

9.2. Enveloppe « A » Partie technique : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

L'enveloppe « A » comprendra les documents techniques de l'offre du soumissionnaire :

OFFRES TECHNIQUES

	Appellation / Documents	Authentifications
1	Cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP)	Paraphé par le soumissionnaire sur chaque page
2	Formulaire de réponse technique	Formulaire Annexe 06

3	La fiche technique et Les prospectus techniques des équipements demandés	
4	Engagement de garantie	
5	Calendrier des livraisons et de formation	
6	Attestation d'aptitude à assurer la maintenance accompagnée des documents justifiant la qualification du service après-vente	

4.3. Enveloppe « B » Partie financière : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

OFFRE FINANCIERE

	Appellation/ Documents	Authentifications
1	Soumission	Paraphe sur chaque page Date, signature et cachet humide du soumissionnaire sur la dernière page le modèle joint à (l'Annexe 04)
2	Bordereaux des prix : Les prix seront donnés en Hors TVA (en dinars tunisien).	Paraphe sur chaque page Date, signature et cachet humide du soumissionnaire sur la dernière page (Annexe 05)

Les prix des offres s'entendent fermes et non révisables.

ARTICLE 10 : Éclaircissements apportés au dossier d'Appel d'Offres :

Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements sur le présent cahier des charges, est appelé à notifier sa requête par écrit, dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours, avant la date limite de remise des offres.

Toute demande reçue après ce délai ne sera pas prise en compte.

Si les demandes d'éclaircissements sont fondées, l'INSTM transmettra les réponses à ces demandes, sous formes d'additifs, à tous les soumissionnaires qui ont retiré le cahier des charges, au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres.

Toute demande d'éclaircissement verbale est nulle et non-avenue, elle ne peut être retenue par l'INST

ARTICLE 11 : Rejet des offres :

Seront rejetées les offres ne contenant les cautions provisoires

Ne contenant pas la soumission de prix.

Ne contenant pas le bordereau des prix.

Les offres reçues après délai

ARTICLE 12 : Cautionnement provisoire :

La soumission doit être accompagnée d'un cautionnement provisoire à joindre au dossier administratif, faute de quoi toute l'offre sera rejetée d'office.

La caution provisoire est fixée à

Mille dinars (1000 dinars) pour le lot N° 1

Deux Mille dinars (2000 dinars) pour le lot N°2

Mille deux dinars (1200 dinars à pour le lot N°3

Elle sera valable 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres et sera présentée sous forme d'une garantie agrée par un établissement bancaire tunisien

Ou Cautionnement bancaire qui se conformer à l'annexe N°07 du présent AO.

Après l'attribution du marché, l'Administration restituera les cautionnements provisoires fournis par les soumissionnaires non retenus.

Le montant de la garantie bancaire de soumission sera versé au profit de la trésorerie générale, notamment:

Si le soumissionnaire renonce à son offre ;

Si le soumissionnaire retenu ne remet pas le cautionnement définitif conformément aux documents du marché ;

Si le soumissionnaire refuse de signer le marché.

ARTICLE 13 : Ouverture des plis:

L'ouverture des plis se fera en séance publique le même jour du dernier délai de réception des offres le 12/12/2022 à 12h .30 au siège de L' INSTM. La commission d'ouverture des plis se réunit pour ouvrir les offres techniques et financières reçues

Pour assister à la séance d'ouverture des plis, les représentants des soumissionnaires doivent fournir leurs pièces d'identité.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni d'une procuration portant la date, le cachet et la signature du soumissionnaire ou ceux de son mandataire dûment habilité. Cette procuration doit être établie conformément au modèle cité en **Annexe N°9**

Les représentants du soumissionnaire présents ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des travaux de la commission d'ouverture des plis.

Lors de la séance publique d'ouverture des plis, la commission d'ouverture des plis annonce à voix audible et claire les noms des participants, l'existence de l'offre technique, l'existence de l'offre financière et les montants des offres.

La commission d'ouverture des plis procède à la vérification, pour chaque offre, de la validité de la caution provisoire, des documents administratifs, techniques et financiers exigés.

Sont éliminées d'office les offres :

Ne comportant pas le cautionnement provisoire tel qu'exigé par les dispositions du cahier des charges.

Ne contenant pas l'acte de soumission ou les bordereaux des prix dûment rempli dans l'offre financière.

Ne comportant pas les formulaires de réponse techniques

La commission d'ouverture des plis peut, le cas échéant, inviter les soumissionnaires à fournir les documents exigés manquants dans leurs offres à l'exception du cautionnement provisoire et l'acte de soumission, sous peine d'élimination de leurs offres et ce pour les compléter dans un délai qui sera déterminé par cette commission, par voie postale ou directement et contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de L'INSTM.

ARTICLE 14 : Méthodologie de dépouillement :

Une commission d'ouverture des plis nommée par le représentant légal du projet pour effectuer le dépouillement du présent appel d'offre à procédure simplifiée.

L'ouverture des plis aura lieu au siège de l'INSTM par la commission d'ouverture des plis.

L'ouverture des enveloppes extérieures et celles relatives aux offres financières et techniques sera effectuée en séance publique. Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date limite fixée pour la réception des offres.

Le dépouillement des offres sera fait en deux étapes par une commission de dépouillement :

Première étape : Vérification des pièces administratives et des pièces des offres financières et classement de ces dernières par ordre financier croissant.

Deuxième étape : Vérification de la conformité de l'offre technique se rapportant à l'offre financière la moins disant par rapport aux dispositions du cahier des charges. S'il s'avère qu'elle est conforme, le marché sera attribué à ce soumissionnaire.

Sinon, la même procédure sera observée pour les offres concurrentes d'après leur classement financier croissant.

La vérification de la conformité des offres techniques consiste à évaluer l'offre sur la base de sa conformité par rapport au CCTP.

ARTICLE 15 : Passation du marché

Le soumissionnaire provisoirement retenu recevra un marché à signer, il devra dans les Vingt jours (20 jours) qui suivent, fournir la caution définitive et remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché.

Le contrat du marché régira les obligations contractuelles entre l'administration et le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché conformément à la législation en vigueur.

La date d'entrée en vigueur de ce marché est fixée à la date de sa signature par les parties contractantes et après l'avis de la commission des marchés compétente.

ARTICLE 16 : Annulation de l'appel d'offres

Le présent Appel d'Offres pourra être annulé par l'acheteur public pour des motifs techniques ou financiers ou pour des considérations d'intérêt général. Les candidats en sont informés.

Tous les frais engagés par les soumissionnaires restent entièrement à leurs charges quelle que soit la suite donnée à leurs offres

ARTICLE 17 : Complément d'informations

En vue de faciliter l'évaluation des offres, L'INSTM a toute la latitude de demander aux soumissionnaires des compléments d'informations sur leurs offres.

La réponse du soumissionnaire doit être envoyée, au nom de l'Institut National Des Sciences et Technologies de la Mer, par courrier recommandé, rapide-poste ou par porteur contre décharge. Les réponses aux compléments d'informations peuvent également être notifiées par fax au numéro **+216 71 732 622** ou par e-mail à l'adresse de la coordinatrice du projet : **salwa.sadok@instm.rnrt.tn**

A cette occasion, les soumissionnaires ne sont autorisés à introduire aucune modification d'ordre technique, administratif ou financier de leurs offres initiales.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

(CCAP)

ARTICLE 1: Objet du marché

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet 'Alliance de recherche et d'innovation en Biotechnologie bleue pour la valorisation des déchets marins ARIBiotech C-5-2.1-41 le bénéficiaire, l'INSTM lance ce présent appel pour l'acquisition des équipements scientifiques

ARTICLE 2: Description

Cet Appel d'offres contient trois (3) lots définis ci-après :

Lot	Désignation	Quantité
1	Micro plate reader (multi-mode)	01
2	Extrudeuse de laboratoire pour des essais pilotes conforme aux critères de conception hygiénique.	01
3	Unité pilote de filtration universelle	01

Chaque soumissionnaire doit présenter une seule offre de base sans variante. Une offre comprenant une variante ou plus, sera éliminée.

Le lot est indivisible : Chaque offre doit comprendre la totalité du lot ainsi que les quantités indiquées pour chaque lot.

ARTICLE 3: Pièces constitutives du Marché

Les pièces constitutives du marché comprennent par ordre de priorité :

1. La soumission,
2. Les bordereaux des prix,
3. Le cahier des charges,
4. L'offre technique et l'offre financière détaillées

ARTICLE 4:Langue

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances, tous les documents échangés dans le cadre du présent appel d'offres seront rédigés en français ou en anglais

La langue française fait foi en cas de difficultés d'interprétation des documents contractuels, précontractuels ou outils et documents annexes livrés dans le cadre du présent appel d'offres.

ARTICLE 5: Montant du Marché

Le montant du présent marché est à prix ferme et non révisable pendant la période de l'exécution du marché

ARTICLE 6: Délais d'exécution du marché

Le titulaire du marché doit prendre les mesures nécessaires pour que les prestations du présent marché y compris la formation et l'assistance au démarrage puissent être exécutées dans un délai de 60 jours calendaires y compris dimanches et jours fériés.

Les délais d'exécution commencent à parcourir à partir de la date de réception d'ordre de service

ARTICLE 7:. Pénalités de retard

Le fournisseur s'engage à respecter les délais prescrits ci-dessus. A défaut de respect de ces délais une pénalité de retard sera appliquée sur la base de 1/1000ème du montant global de la commande et ce, par jour de retard y compris dimanche et jours fériés. Lesdites pénalités seront plafonnées à 5 % du montant du contrat,

ARTICLE 8:. Délai de paiement et modalité de paiement

Après réception provisoire, le Fournisseur est tenu de présenter à l'INSTM ses factures en cinq exemplaires. Le mandatement des sommes dues au Fournisseur doit intervenir dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de la réception provisoire

Le paiement du marché réceptionné sera effectué par mandat administratif et par virement bancaire ou postal au compte courant fourni par le titulaire du marché sur production de :

- Une facture en quatre (05) exemplaires,
- L'original ou une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation fiscale en cours de validité,
- Le procès-verbal de réception provisoire correspondant dûment signé par les parties concernées
- Une copie du certificat de garantie mentionné à l'article 09 du présent cahier des charges.
- un cautionnement à titre de garantie, d'une valeur de 10% de la valeur du marché

L'INSTM fournira au titulaire du marché une attestation d'exonération de TVA.

Le paiement sera effectué en totalité (100%) à la réception provisoire suite à la livraison et la mise en route du matériel et éventuellement la formation du personnel de l'INSTM conformément aux conditions du CCAP et du CCTP de l'appel d'offre n°1/2022 /ARIBiotech /INSTM « Acquisition des équipements scientifiques »

ARTICLE9: Garantie

Le titulaire du marché garantit gratuitement l'équipement livré au sein du présent marché pendant un délai minimum de douze (12) mois à compter de la date de la prononciation de la réception provisoire des travaux sans réserve. A cet égard, le titulaire du marché est tenu de remettre un certificat de garantie à INSTM.

Pendant cette période, le titulaire du marché interviendra afin de traiter toutes les réclamations soulevées par L'INSTM et aussi afin d'apporter tous les correctifs nécessaires pour garantir la bonne utilisation de l'équipement

ARTICLE 10:Formation

Le soumissionnaire est tenu d'assurer une formation théorique et pratique sur les équipements et logiciels proposés.

ARTICLE 11:Réception

La réception des diverses prestations objet du présent appel d'offres comporte :

11.1 Réception provisoire

La réception provisoire sera effectuée dans les locaux de l'INSTM après la livraison, mise en route du matériel faite par le représentant du fournisseur et la formation si nécessaire et selon les exigences du cahier des clauses techniques particulières. A l'issue de cette mise en route avec satisfaction, un procès-verbal de réception provisoire sera signé par l'INSTM. Ce procès-verbal mentionnera le cas échéant les omissions, imperfections ou malfaçons constatées.

Les prestations de fourniture des équipements, seront soumises à des essais. Ces essais auront pour but de vérifier leurs conformités par rapport aux exigences du présent marché.

Ces essais se feront en présence des techniciens du fournisseur et des représentants de L'INSTM.

Les résultats du contrôle et essais sera consigné par les réceptionnaires sur un procès-verbal qui comprendra des réserves éventuelles à la réception.

Les désignations refusées par L'INSTM, soit parce qu'ils ne sont pas conformes aux spécifications du présent marché, devront être réparés dans un délai de dix (10) jours. Ces délais courent à partir du jour suivant la notification de l'avis de refus.

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après les essais de bon fonctionnement, la formation et l'assistance au démarrage.

L'opération de vérification qualitative ainsi que les essais sont faites par une commission désignée à cet effet. Les résultats desdites opérations sont consignés dans un procès-verbal de réception provisoire signé

- Le délai de démarrage de ces opérations est fixé à 15 jours à compter de la date d'installation, de mise en fonctionnement de l'équipement et de la réception de la demande du fournisseur à cet effet.
- Le délai accordé au fournisseur pour remédier aux défauts constatés et à la levée des réserves mentionnées est de 30 jours. Passé ce délai et en cas de refus ou de silence du fournisseur, l'administration se réserve le droit d'appliquer la réglementation en vigueur.

11.2 Réception définitive

L'opération de réception définitive est faite par une commission désignée à cet effet. Les résultats desdites opérations sont consignés dans un procès-verbal de réception définitive signé contradictoirement.

_ Le délai de démarrage de cette opération est fixé à 30 jours à compter de la date d'expiration du délai de garantie et de la date de réception de la demande du fournisseur à cet effet. Le délai de garanti est fixé à une (01) année à compter de la réception provisoire. Jusqu'à l'expiration du délai de garanti, le fournisseur reste tenu d'exécuter toute réparation, modification ou réglage reconnus nécessaires pour satisfaire aux conditions du marché. Si le défaut constaté provient d'une erreur de conception, le fournisseur doit effectuer les remplacements ou les modifications nécessaires. Si pendant la période de garantie, le fournisseur ne se conforme pas dans le délai de 15 jours à compter de la date de notification de la réclamation, l'INSTM pourra faire exécuter aux frais et risques du fournisseur, par tout procédé qu'il jugera convenable, ces réparations.

_A l'expiration du délai de garanti, et après que le fournisseur aura remédié à tous les vices et défauts éventuellement constatés avant cette expiration, le fournisseur peut demander qu'il soit procédé à la réception définitive. La demande doit être formulée par écrit.

ARTICLE 12: Retenue de garantie

Le titulaire du marché présentera une garantie bancaire de 10% du montant initial du marché après la réception provisoire valable une année à compter de la réception provisoire. Le garant s'engage à verser à l'INSTM toutes sommes jusqu'à concurrence du montant de la retenue de garantie qui devrait être opérée. La garantie bancaire est soumise obligatoirement aux droits d'enregistrement

La retenue de garantie sera payée au fournisseur à l'issue de la réception définitive et dans un délai n'excédant pas 4 mois de la réception définitive.

ARTICLE 13 : Caution définitif

Dans les vingt (20) jours de la réception de la notification de l'attribution du marché, le candidat retenu fournira une caution définitive ou une caution personnelle et solidaire conforme au modèle annexé (Annexe N°08). Le montant du cautionnement définitif, exprimé en pourcentage du montant du marché, sera de trois pour cent (3 %).

Le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce à l'expiration d'un mois après la réception définitive des commandes

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration des délais susvisés, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, le cautionnement définitif n'est pas restitué ou il est fait opposition à l'expiration de la caution qui le remplace.

Dans ce cas, le cautionnement définitif n'est restitué ou la caution qui le remplace ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

ARTICLE 14 : Assurances

Le titulaire du marché s'engage à contracter une assurance couvrant tous les risques relatifs à l'exécution de ces équipements dans les conditions ci-après :

Objet de l'assurance : fournitures faisant l'objet du présent marché et pour lesquels j'ai soumissionné

Risques couverts : assurance de responsabilité civile vis-à-vis des tiers

Assurance couvrant les risques d'accidents du travail du personnel du fournisseur

Assurance couvrant la responsabilité du fournisseur, le matériel utilisé ainsi que les fournitures au cours de leur fabrication, de leur transport, de leur stockage, jusqu'à la réception provisoire

L'assurance de transport doit couvrir tous les risques, périls et risques de guerre.

Montant assuré : cette assurance doit couvrir le coût total des fournitures

Période d'assurance : depuis la date de l'ordre de service de commencer les fournitures et prestations jusqu'à la date de réception provisoire sur site. L'assurance doit être contractée à partir de la date de signature du contrat.

Les frais et primes résultant de cette assurance sont inclus dans les prix et ne feront l'objet d'aucun paiement séparé sous quelque prétexte que ce soit.

ARTICLE 15: Transport

Le titulaire du marché est soumis pour les transports exécutés en vue de pourvoir à l'exécution du marché, aux obligations résultant des lois en vigueur. Les équipements doivent être assurés contre les risques liés au transport. Tous les frais de transport sont à la charge du soumissionnaire

ARTICLE 16: Résiliation

L'INSTM se réserve le droit de résilier le contrat du marché dans les conditions suivantes :

En cas de non-respect des obligations contractuelles par le titulaire du marché.

En cas de décès du titulaire du marché, sauf si l'autorité contractante accepte la continuation du marché par les ayants droit.

En cas d'incapacité physique manifeste et durable du titulaire du marché.

En cas de faillite du titulaire sauf si l'autorité contractante accepte les offres éventuellement faites par les créanciers du dit titulaire.

La résiliation est alors prononcée dix (10) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet.

Lorsque la résiliation est prononcée dans les cas indiqués au présent article, aucune indemnité n'est due au titulaire ou à ses ayants droit.

ARTICLE 17 : Force majeure

Au cas où l'accomplissement des prestations serait en partie ou en totalité entravé par un cas de force majeure, le soumissionnaire devra avertir L'INSTM dans un délai de dix (10) jours, par lettre recommandée, du commencement de la force majeure, ainsi que des conséquences probables. Il devra en outre fournir à l'INSTM une preuve digne de foi de l'existence et de la durée du cas de force majeure.

On entend par cas de force majeure toute circonstance étrangère aux volontés des deux parties et qui a une incidence sur la réalisation des prestations du marché et qui ne pourrait pas être prévisible et contre laquelle on ne pourrait pas se prémunir.

La durée prévue pour l'exécution du présent marché sera interrompue par le nombre de jours de la persistance du cas de force majeure (un ordre de service de suspension des délais matérialisera cette suspension

ARTICLE 18: Règlement des litiges

Le règlement amiable des litiges survenus entre les deux parties contractantes sera effectué conformément à la réglementation régissant les marchés publics : le décret n°1039/2014 du 13 mars 2014

Le cas échéant, le litige sera porté devant les tribunaux Tunisiens territorialement compétents.

ARTICLE 19 : Avenant

Toute modification au présent marché fera l'objet d'un avenant selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 20 : Entrée en vigueur

Le marché à conclure entrera en vigueur après :

-L'approbation par la commission désignée à cet égard

-la notification par l'INSTM au titulaire du marché et sa signature par les parties contractantes.

ARTICLE 21: Enregistrement

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché conformément à la législation en vigueur.

Le Directeur Général d'INSTM **La coordinatrice du projet ARIBiotech**

Le Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

Lu et approuvé par le soumissionnaire

(Signature et cachet)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 01: Objet

La fourniture, l'installation et la mise en fonctionnement de

- Micro plate reader (multi-mode)
- Extrudeuse de laboratoire pour des essais pilotes conforme aux critères de conception hygiénique
- Unité pilote de filtration universelle

N/B Les fournisseurs peuvent participer à un ou plusieurs lots ensembles

ARTICLE 02 : Normes et qualité

L'équipement livré en exécution du présent marché sera conforme aux normes faisant autorité en la matière dans le pays d'origine. Cette norme sera celle la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

L'équipement doit être en provenance d'un fabriquant titulaire d'un certificat d'assurance qualité délivré par un organisme habilité, dès la conception jusqu'au service après-vente.

L'équipement en provenance des pays Européens, doit être conforme aux prescriptions applicables de la directive européenne concernant L'équipement notamment en ce qui concerne les certificats de marquage CE ainsi que les déclarations CE de conformité des modèles proposés.

L'équipement d'origine des pays autres que l'Europe doit être conforme aux normes internationales connues.

ARTICLE 03 : Documents à fournir

Le fournisseur remettra au chef du service les documents suivants:

Le manuel d'utilisation.

Une documentation technique des équipements livrés.

ARTICLE 04 : Consistance de l'offre :

L'offre technique devra être établie en fonction de ces spécifications. Elle devra être complète et comportera en outre :

La fiche technique doit être remplie minutieusement en indiquant toutes les précisions demandées en cochant par un marqueur florissant la caractéristique exigée.

La justification de la qualité (marquage CE ou marquage équivalent).

La marque, le modèle et l'origine de fabrication de l'équipement.

La documentation technique doit être établie de préférence en langue Française si non en anglais

ARTICLE 04 : Tableau technique

N° Lot	Equipement	Caractéristiques minimales exigées	Qtité
01	Micro plate reader (multi-mode)	-Technologies configurées : Absorbance, luminescence et Fluorescence -Format de plaque jusqu'à 1536 puits -Sélection de longueur d'onde par spectromètre indépendant de filtres -Lecture d'absorbance d'intervalle de 230 à 1000 nm -Résolution de longueur d'onde minimum +/- 2 nm -Détecte jusqu'à huit longueurs d'onde discrètes à la fois en une seule mesure sans commutation de longueur d'onde -Détection pour le haut et le bas du puits pour chaque technologie -Contrôle de température jusqu'à 65°C -Agitation en 3 modes : linéaire, orbitale et double orbitale -Système acceptant des injecteurs -Possibilité de connexion de l'instrument via Wifi -Livré avec un ordinateur compatible avec l'instrument + imprimante -Livré avec 250 pièces de Pheno Plate 96 puits, noir, fond plat optiquement transparent, revêtement à très faible attachement, avec couvercles	01
02	Extrudeuse de laboratoire pour des essais pilotes conforme aux critères de	Equipement permettant l'extrusion de nombreux produits d'alimentation humaineet animale : snacks, arôme encapsulés, substitut de viande et protéines texturisée, aliment pour animaux, nourriture pour poisson… L'extrudeuse permet : - de tester de nouveaux matériaux ou de nouvelles formules, -d'utiliser de petites quantités de matériaux. L'appareil doit avoir :	01

	conception hygiénique.	- Châssis en profil ouvert et acier inoxydable -Couple max. (Cm) par arbre [Nm] : 35 ≤Cm≤ 40 *Vitesse (V) de vis max. [min-1] : 1,000≤ V ≤1,400 *Puissance (P) moteur max. N [kW] : 5≤P≤10 *Diamètre (D) de vis [mm] : 10 ≤ D ≤ 20 *Température (°C) : 20 °C ≤T≤300 °C -Vis a plusieurs formes Filière à plusieurs formes, au moins 3 formes pour granulés (<1mm, égal à 1mm et >1mm),4 autres formes diverses).	
03	Unité pilot de filtration universelle	Le pilote de filtration membranaire tangentielle est construit en acier inoxydable, monté sur châssis entièrement en inox en tube carré équipé de : A-Système de filtration tangentielle me Une cuve en acier inoxydable alimentaire 304 L de capacité 100 L minimum Cuve Permët en acier inoxydable 304 L de capacité 60 L minimum Un échangeur tubulaire en inox alimentaire 304 L permettant de maintenir la température du fluide constante (±5°C) Pompes multicellulaires de pression en inox 304 L à débit nominale 10 m3/h et de puissance 3kW. Un module membranaire démontable avec raccordement et joints d'immobilisation et d'étanchéité en acier inoxydable 304 L. Deux manomètres à cadran installés : (1) un à l'entrée et (1) un à la sortie du module membranaire. Un manomètre de pression à la sortie du perméat : de 0 à 6 bars Un débitmètre numérique (mesure instantanée) :de 0 à 15m³/H Système de retro lavage (contre-pression par aération au niveau du filtrat) complet muni de : *jeu d'électrovannes *bac de pulsation Un thermocouple de température Conduites en polypropylène alimentaire résistant à la pression de 1.6MPa à 20°C	01

		Vannes en inox 304 L à membrane de régulation du débit et de la pression Vannes en inox 304 L de prélèvement Limiteur de haute pression Soupape de sécurité Kit de membranes pilot Une membrane de type : CMF19040 OD30-500 MM-1.2 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.5 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.2 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.1 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.05 µm B-Installation de nano filtration et d'osmose inverse -pompe de haute pression en acier inoxydable 304 L -porte membrane 4040FRP Une membrane de nano filtration de type : VNF2-4040 Une membrane d'osmose de type :BW-4040 -conduite en PPR alimentaire résistant à la pression de 1.6MPa à 20°C.... -deux débitmètres à bille -deux manomètres à cadran de 0 à 15 bars C : coffret de commande ; contrôle et régulation équipée de *disjoncteur différentielle-3P+N 20A 300mA *Un variateur de vitesse commandé par potentiomètre ou par clavier (affichage digitale du nombre de tour ; de la fréquence et de l'ampérage absorbé) du moteur de la pompe multicellulaire *Afficheur numérique de température *Afficheur numérique de débit

		*deux boutons marche /arrêt *bouton d'urgence *voyants lumineux *voyants d'alarme et marche/arrêt *alimentation 380v/50Hz	

Le Directeur Général de l'INSTM

Hechmi Missaoui

Le Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

La coordinatrice du projet

Saloua Sadok

Le soumissionnaire
Nom, Prénom et qualité du signataire
Signature et Cachet

ANNEXES

Annexe 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ou raison sociale : ……..

Adresse/Siège Social : ……

Téléphone : ……..

Fax : ……

Adresse email : ……...

Matricule Fiscale : ……..

Numéro du compte bancaire: ……..

Banque : ……..

Inscrit au registre de commerce sous le n° : ……...

Enregistrement au bureau d'enregistrement des sociétés de : ……

Sous le n° ……

Date d'enregistrement : ……...

Nombre du personnel technique…….....

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)……

...……..

……

Fait à ……, le ……

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 2 :

Déclaration sur l'honneur de non influence

Je soussigné (nom, prénom et fonction)……

Représentant de la société (dénomination)……

……

Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés de……...……sous le n°……..

Faisant élection de domicile à (adresse complète) ……..……

……

Ci-après dénommer "le soumissionnaire" pour appel d'offres N°1/2022 relatif à l'acquisition des équipements scientifiques du projet ARIBiotech»

.

Déclare sur l'honneur, de n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même, ou par personne interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché ou sur les différentes étapes de sa réalisation.

Fait à …….....……, le ……....……

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 3 :

Déclaration sur l'honneur de ne pas être agent public

Je soussigné (nom, prénom et fonction)…….....

Représentant de la société (nom et adresse)…….....

…….

Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés de……..

sous le n°…… Faisant élection de domicile à (adresse complète)…….

…….

Ci-après dénommer "le soumissionnaire" pour appel d'offres N°1/2022 relatif à l'acquisition des équipements scientifiques du projet ARIBiotech»

Déclare sur l'honneur que le propriétaire, le gérant, le responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % du capital social de la société n'ont pas été un agent public au sein de l'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE LA MERR ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à …….....……, le ……....……

Signature et cachet du soumissionnaire

SOUMISSION

BORDEREAU DES PRIX

Annexe 04 : SOUMISSION- APPEL D'OFFRES N°01/ 2022

Relatif à l'acquisition des équipements scientifiques dans le cadre du projet ARIBiotech»

Je soussigné …….....

.....……..... agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....

.....……..... Adhérant à la CNSS N°.....

…….....…… Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés de…….

.....……..... sous le N°.....…….....

faisant élection de domicile à …….

…….

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres à procédure simplifiée N°01/2022 pour l'acquisition des équipements scientifiques pour le compte du projet ARIBiotech /INSTM» M'engage et me soumets à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre : …….....…….....

Montant en HTVA en Lettre : …….....…….....

…….

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions prévues au marché et dans les délais prescrits dans le cahier des charges administratives.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à ……..……, le ……..……

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 04 : SOUMISSION- APPEL D'OFFRES N°01/ 2022

Relatif à l'acquisition des équipements scientifiques dans le cadre du projet ARIBiotech»

Je soussigné ……

…… agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société……

…… Adhérant à la CNSS N°……

…… Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés de…….

…… sous le N°……

faisant élection de domicile à ……

……

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres à procédure simplifiée N°01/2022 pour l'acquisition des équipements scientifiques pour le compte du projet ARIBiotech /INSTM» M'engage et me soumets à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre : ……

Montant en HTVA en Lettre : ……

……

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions prévues au marché et dans les délais prescrits dans le cahier des charges administratives.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre vingt dix jours (90) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à ……, le ……

Signature et cachet du soumissionnaire

Programme cofinancé par
L'Union Européenne

PROGRAMME IEV DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020

ANNEXE 05 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Lot N°……..

Nom du soumissionnaire :

Marché N°01 /2022/ARIBiotech

Livraison la Goulette

BORDEREAU DES PRIX en Dinars Tunisien

LOTN°	DESIGNATION	QTE	PUHT	PT HTVA
		1		
Montant Total HTVA				

Le soumissionnaire

Signature et cachet

ANNEXE 06 Formulaire de réponse technique

Lot N°1 :Micro-plate reader (multi-mode)

N° Lot	Equipement	Caractéristiques minimales exigées	Qtité	Caractéristiques proposées
01	Microplate reader (multi-mode)	-Technologies configurées: Absorbance, luminescence et Fluorescence -Format de plaque jusqu'à 1536 puits -Sélection de longueur d'onde par spectromètre indépendant de filtres -Lecture d'absorbance d'intervalle de 230 à 1000 nm -Résolution de longueur d'onde minimum +/- 2 nm -Détecte jusqu'à huit longueurs d'onde discrètes à la fois en une seule mesure sans commutation de longueur d'onde -Détection pour le haut et le bas du puits pour chaque technologie -Contrôle de température jusqu'à 65°C -Agitation en 3 modes : linéaire, orbitale et double orbitale -Système acceptant des injecteurs	01	

		-Possibilité de connexion de l'instrument via Wifi -Livré avec un ordinateur compatible avec l'instrument + imprimante -Livré avec 250 pièces de PhenoPlate 96 puits, noir, fond plat optiquement transparent, revêtement à très faible attachement, avec couvercles,		

Signature et cachet du Soumissionnaire

Lot N°2 Extrudeuse de laboratoire pour des essais pilotes conforme aux critères de conception hygiénique.

N° Lot	Equipement	Caractéristiques minimales exigées	Qtité	Caractéristiques proposées
02	**Extrudeuse de laboratoire pour des essais pilotes conforme aux critères de conception hygiénique.**	Equipement permettant l'extrusion de nombreux produits d'alimentation humaine et animale : snacks, arôme encapsulés, substitut de viande et protéines texturisée, aliment pour animaux, nourriture pour poisson… L'extrudeuse permet : - de tester de nouveaux matériaux ou de nouvelles formules, -d'utiliser de petites quantités de matériaux. L'appareil doit avoir : - Châssis en profil ouvert et acier inoxydable -Couple max. (Cm) par arbre [Nm] : 35 ≤Cm≤ 40 *Vitesse (V) de vis max. [min-1] : 1,000≤ V ≤1,400 *Puissance (P) moteur max. N [kW] : 3≤P≤10 *Diamètre (D) de vis [mm] : 15 ≤ D ≤ 50 *Température (°C): 20 °C ≤T≤300 °C	01	

		-Vis a plusieurs formes Filière à plusieurs formes, au moins 3 formes pour granulés (<1mm, égal à 1mm et >1mm),4 autres formes diverses		

Signature et cachet du
Soumissionnaire

Lot N°3 : Unité pilot de filtration universelle

N° Lot	Equipement	Caractéristiques minimales exigées	Qtité	Caractéristiques proposées
03	Unité pilot de filtration universelle	Le pilote de filtration membranaire tangentielle est construit en inox, monté sur châssis entièrement en inox en tube carré équipé de : A-Système de filtration tangentielle Une cuve en inox alimentaire 304 L de capacité 100 L minimum Cuve perméat en inox alimentaire 304 L de capacité 60 L minimum Un échangeur tubulaire en inox alimentaire 304 permettant de maintenir la température du fluide constante (±5°C) Pompes multicellulaires de pression en inox 304 L à débit nominale 5<DN<15 m^3/h et de puissance 2<P<3 kW. Un module membranaire démontable avec raccordement et joints d'immobilisation et d'étanchéité en inox 304 L. Deux manomètres de pression installés : (1) un à l'entrée et (1) un à la sortie du module membranaire. Un manomètre de pression à la sortie du perméat : de 0 à 10 bars Un débitmètre numérique (mesure instantanée) : de 0 à $20m^3/H$ Système de rotrolavage(à contre-pression par aération au niveau	01	

		du filtrat) complet muni de : *jeu d'électrovannes *bac de pulsation Un thermocouple de température Conduites en polypropylène alimentaire résistant à la pression de 1.6MPa à 20°C. Vannes en inox 304 L à membrane de régulation du débit et de la pression Vannes en inox 304 L de prélèvement Limiteur de haute pression Soupape de sécurité Kit de membranes pilot Une membrane de type : CMF19040 OD30-500 MM-1.2 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.5 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.2 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.1 µm Une membrane de type : CMF19040 OD30-500MM-0.05 µm B-Installation de nano filtration et d'osmose inverse -pompe de haute pression en inox 304 L -porte membrane 4040FRP Une membrane de nano filtration de type : VNF2-4040		

		Une membrane d'osmose de type :BW-4040 -conduite en PPR alimentaire résistant à la pression de 1.6MPa à 20°C -deux débitmètres à bille -deux manomètres de pression de 0 à 10 bars C : coffret de commande ; contrôle et régulation équipée de : *disjoncteur différentielle à quatre pôles 300mA *Un variateur de vitesse commandé par potentiomètre ou par clavier (affichage digitale du nombre de tour ; de la fréquence et de l'ampérage absorbé) du moteur de la pompe multicellulaire *Afficheur numérique de température *Afficheur numérique de débit *deux boutons marche /arrêt *bouton d'urgence *voyants lumineux *voyants d'alarme et marche/arrêt *alimentation 380v/50Hz		

Signature et cachet du Soumissionnaire

Annexe 07

MODELE DE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

(à produire au lieu et place de la caution provisoire)

Je soussigné- nous soussignés (1) ……..…….. agissant en qualité de (2)……

1) Certifie — Certifions que (3) ……..…… a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113

du décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les

textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué que (3)……

…….. ……..a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° …….. en date du …… le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire,(4) ……

……

domicilié à (5)……

……

Au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à l'appel d'offre National n°01 /2022/ARIBiotech /INSTM publié en date du …….. par L'Institut National est Technologie de la Mer et relatif à l'acquisition des équipements scientifiques

Le montant du cautionnement provisoire, s'élève à ……dinars(en toutes lettres), et à …… Dinars (en chiffres) pour le Lot N° ……..

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de l'appel d'offre National n° 01/2022/ARIBiotech /INSTM et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à ……, le ……..

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).

(5) Adresse du soumissionnaire.

Annexe 08

MODELE DE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

(à produire au lieu et place de la caution définitive)

Je soussigné -nous soussignés (1) ..... agissant en qualité de (2) .....

1) Certifie - Certifions que (3) ....., a été agréé par le ministre des finances en application de de l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014,portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3) .....

a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n°..... en date du.....le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4)..... ..... domicilié à (5)..... .....

Au titre du montant de cautionnement définitif auquel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du marché n° .....passé avec l'Institut National des Sciences et Technologie de la mer en date du .....enregistré à la recette des finances .....relatif à l'acquisition de l'équipement : .....

Le montant du cautionnement définitif, s'élève à 3 % du montant du marché, ce qui correspond à..... .....Dinars (en toutes lettres), et à..... ..... Dinars (en chiffres).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions de l'article 108 du décret n° 2014-1039 susvisé, la caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai d'un mois à compter de la date de (6) .....

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à

L'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait à ……., le ……..

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.

(3) Raison sociale de l'établissement garant.

(4) Nom du titulaire du marché.

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Réception définitive des commandes ou expiration du délai de garantie.

Annexe 09

MODELE DE PROCURATION

(A remplir et à joindre obligatoirement aux documents administratifs dans l'enveloppe extérieure)

Je soussigné (Nom) ..... (Prénom)…….....….....…....
Profession……...et demeurant à…….....……

Ou nous soussignés
(Dénomination).....…….....
Forme juridique……..…….....…
Siège Social .....…….....
inscrit au registre de commerce sous le N° …….....

représenté(s) aux fins des présents par :.....…..(Nom, prénom et qualité du représentant) titulaire de la pièce d'identité N° …….....……...
donne procuration à M/Mme …….…… titulaire de la pièce d'identité N° ……..…… afin d'assister en mon lieu et place à l'audience d'ouverture des plis relative à l'appel d'offres lancé par l'Institut National des sciences et Technologies de la Mer (INSTM) sous la Réf. : 01/2022/ARIBiotech/INSTM « Acquisition des Equipements Scientifiques »et de représenter ……..avec les pouvoirs les plus étendus.

Fait à ……..…. , le ……
Le soumissionnaire
Nom, Prénom et qualité du signataire
Signature et Cachet